



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 40 : Outils de sécurité électroniques

ACCÈS AMÉLIORÉ AUX DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les données de sécurité sont disponibles sous diverses formes et au moyen de systèmes différents, ce qui rend leur accès et leur utilisation difficiles pour les États et la communauté aéronautique internationale. L'OACI s'est engagée dans une nouvelle initiative pour simplifier l'accès par les États aux données de sécurité dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les stratégies régionales et mondiales de l'aviation. Cette initiative met l'accent sur les besoins en matière de sécurité, améliore l'accès aux données de sécurité et modernise les processus relatifs à la collecte et à la mise en commun des renseignements.

La présente note donne des renseignements détaillés sur les stratégies et les efforts de l'OACI pour faciliter l'accès aux données de sécurité et rend compte de l'élaboration d'outils de sécurité électroniques, notamment le système OACI d'information sur les aéronefs, un registre international des permis d'exploitation aérienne (AOC), un système de lettre aux États électronique et le système de notification électronique des différences (EFOD).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter les renseignements présentés ci-après ;
- b) à encourager les États à appuyer les nouvelles stratégies de l'OACI et à fournir en temps opportun et de manière fiable les données de sécurité nécessaires, en faisant appel aux outils de sécurité électroniques de l'Organisation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A – Sécurité et E – Efficacité.
<i>Incidences financières :</i>	Les ressources nécessaires pour les activités mentionnées dans la présente note sont prévues dans le budget proposé pour 2011 à 2013.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2009) Doc 9935, <i>Rapport de la conférence de haut niveau de 2010 sur la sécurité</i> Lettre AN 1/1-10/32

1. INTRODUCTION

1.1 Le développement sûr et ordonné de l'aviation a nécessité des stratégies objectives et consensuelles qui dépendent à un très haut point de renseignements exacts et pertinents concernant le domaine. Pour répondre au besoin de ce type de renseignements, l'OACI collecte des données de sécurité de l'aviation et des données de planification de la navigation aérienne, appelées ci-après « données de sécurité », et les met à la disposition de la communauté de l'aviation internationale au moyen d'un grand nombre de documents, de bases de données et de sites web.

1.2 La mise à disposition de données de sécurité sous diverses formes et au moyen de systèmes différents, combinée à la complexité et à la taille croissantes de l'aviation, est à l'origine de certaines difficultés au sein des États et des autres parties prenantes.

1.3 Dans le but de mieux servir la communauté aéronautique internationale, l'OACI a entrepris d'élaborer un ensemble d'outils de sécurité électroniques et d'entretenir un cadre offrant une interface électronique sans discontinuité.

1.4 Au titre de cette initiative, l'Organisation a élaboré les stratégies de haut niveau décrites ci-après afin d'améliorer l'accès aux données de sécurité et de moderniser les processus relatifs à la collecte et à la mise en commun des renseignements, en faisant plus largement appel aux technologies de l'information et des communications. Ce qui devrait aider les États et la communauté aéronautique internationale à mettre en œuvre les stratégies régionales et mondiales de l'aviation, telles que le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et le Plan mondial de navigation aérienne (GANP).

2. STRATÉGIES DE HAUT NIVEAU

2.1 **Regrouper les données de l'OACI dans un moins grand nombre de bases de données :** Les données seront mises à disposition sous forme électronique et regroupées dans des bases de données de façon à ce que les renseignements sur l'aviation fournis par les États soient assez flexibles pour permettre des services interconnectés et sans discontinuité. Actuellement, les données ou bases de données de sécurité ont été regroupées en trois grandes catégories : normes et pratiques recommandées (SARP), exploitation des aéronefs et données à référence géographique.

2.2 **Donner aux États un accès aux données de sécurité électroniques :** Le processus de tenue à jour des données de sécurité sera simplifié et automatisé et donnera aux États un accès direct aux données électroniques pour consultation et/ou actualisation en temps utile. Il permettra aussi aux États de suivre l'évolution des demandes de renseignements d'actualisation lorsqu'une validation et/ou une approbation par l'OACI, y compris les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG), sont nécessaires.

2.3 **Encourager la clarté et l'actualité des données :** Cette stratégie sera exécutée dans le cadre de deux grandes initiatives. La première est la création d'un « tableau de bord » présentant des données sur l'État particulier qui se connecte sur un site web donné, grâce auquel l'État peut contrôler l'exactitude et l'actualité des données. La seconde initiative est l'élaboration et la fourniture d'un ensemble de formation de l'utilisateur, qui insiste sur l'importance de l'actualité des données.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

3.1 Pour faire en sorte que la nouvelle initiative d'amélioration du service concernant les données de sécurité se déroule de façon efficace et sans discontinuité, l'OACI se guidera sur les principes ci-dessous.

3.1.1 **Traçabilité aux objectifs et priorités en matière de sécurité des plans régionaux et mondiaux :** Tous les services et produits de données de l'OACI créés ou renforcés dans le cadre de cette initiative seront conçus pour répondre à des besoins définis dans les plans régionaux et mondiaux, dont le GASP/GANP, et placés dans le contexte approprié afin de faciliter l'utilisation des données de sécurité par les États et les organismes de décision mondiaux et régionaux, y compris les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et les PIRG.

3.1.2 **Transition sans discontinuité :** Tout au long du processus de mise en œuvre, on fera le maximum pour limiter le plus possible les interruptions des systèmes en place, quels qu'ils soient. Les États et les autres organismes seront informés six mois à l'avance de tout projet de remplacement d'un processus de collecte de données existant. Le projet ne sera pas entrepris tant que les utilisateurs ne seront pas satisfaits du processus qui doit le remplacer.

3.1.3 **Portée des données et accès aux données :** Seules les données visées par une prescription seront collectées et mises en commun, et l'accès aux données respectera toutes les politiques existantes de l'OACI. Lorsque de nouveaux besoins en matière de collecte et de mise en commun de données supplémentaires se présenteront, l'OACI sollicitera l'approbation des États, des parties prenantes et des organes directeurs compétents.

4. ENSEMBLE INITIAL D'OUTILS DE SÉCURITÉ

4.1 Depuis quelque temps, l'OACI travaille à un certain nombre d'outils de sécurité électroniques, notamment un système d'information sur les aéronefs, un registre international des permis d'exploitation aérienne (AOC), un système de lettre électronique aux États et un système de notification électronique des différences (EFOD). Ces systèmes seront englobés dans la nouvelle initiative, qui portera sur les trois ensembles d'outils électroniques ci-après.

4.1.1 Le **SMART (outils de gestion et de communication des SARP)** est un ensemble d'outils pour l'élaboration et l'amendement des SARP qui comprend trois grands éléments : la consultation par lettre électronique aux États (voir la lettre AN 1/1-10/32), la gestion des amendements des Annexes et la notification électronique des différences. Tous les éléments du SMART seront en principe pleinement opérationnels en 2011, mais l'élément de notification électronique des différences sera prêt à être utilisé par les États pour signaler leur conformité ou leurs différences par rapport aux amendements qui deviendront applicables en novembre 2010.

4.1.2 L'**OASIS (service d'information en ligne sur la sécurité des aéronefs)** est un ensemble d'outils conçus pour la collecte et la mise en commun de données de sécurité concernant les aéronefs et les exploitants. Le système OACI d'information sur les aéronefs, qui appuie l'article 21 de la Convention de Chicago, est à l'essai en vue d'une mise en service officielle durant le troisième trimestre de 2010. Les autres composants de l'OASIS ont été construits à partir de ce système pour faire en sorte que les renseignements nécessaires à chacun des composants OASIS ne soient saisis qu'une fois et qu'ils puissent être utilisés plusieurs fois. Tous les éléments de l'OASIS devraient être opérationnels en 2011.

4.1.3 Les **outils liés au SIG** intègrent des données à référence géographique existantes dans une même plate-forme qui met en correspondance plusieurs couches de données de sécurité, concernant entre autres des accidents et des incidents, des résultats d'audits de sécurité, des dangers potentiels dans une région précise (p. ex. conditions météorologiques, altitude topographique et croissance économique). Un prototype a été élaboré et sera amélioré en vue d'une utilisation par les États en 2011. À partir du prototype, on élaborera des sous-outils pour la consultation et l'actualisation des données et des tableaux liés aux plans de navigation aérienne (ANP).

Tableau 1. Ensemble initial d'outils de sécurité électroniques

Outil	Fonction et/ou renseignements disponibles	Avantages
SMART	Consultation par lettre aux États électronique	- Partage des points de vue avec d'autres sur des modifications ou l'ajout de SARP et de PANS
	Gestion des Annexes	- Gestion et publication des amendements d'Annexe
	Notification et publication électroniques des différences	- Accès facile et en temps réel aux renseignements sur la conformité générale ou les différences par rapport aux SARP
OASIS	Indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques (Doc 8585)	- Accès à guichet unique aux données de sécurité concernant des aéronefs et des exploitants aériens - Saisie, modification et validation des données à la source
	Indicatifs de types d'aéronef (Doc 8643)	
	Système OACI d'information sur les aéronefs	
	Registre international des permis d'exploitation aérienne	
Outils liés au SIG	Ensemble intégré de données de sécurité à référence géographique contenant des renseignements sur les dangers potentiels	- Renforcement de la conscience de la situation en ce qui concerne les niveaux de sécurité mondial et régionaux - Accès en temps réel à des données à référence géographique de qualité assurée
	Plans de navigation aérienne	
	Indicateurs d'emplacement (Doc 7910)	

5. CONCLUSION

5.1 L'importance de données sur la sécurité pour appuyer la mise en œuvre des stratégies mondiales et régionales de l'aviation est reconnue depuis longtemps par la communauté aéronautique internationale, mais l'utilisation des données change constamment en raison de l'émergence de nouveaux besoins et stratégies.

5.2 Afin de mieux servir la communauté de l'aviation internationale, l'OACI a entrepris un effort de regroupement et de rationalisation pour faire en sorte que les données de sécurité collectées soient d'actualité et accessibles à tous les États de l'Organisation.

5.3 Il est proposé que les États appuient les nouvelles stratégies de l'OACI et fournissent en temps opportun et de manière fiable les données de sécurité nécessaires en faisant appel aux outils de sécurité électroniques de l'Organisation, qui seront constamment améliorés et élargis de manière à tenir compte des besoins croissants en données de différents types.